



HAL
open science

Qui et Lequel : vrais relatifs, faux concurrents ?

Mathieu Goux

► **To cite this version:**

Mathieu Goux. Qui et Lequel : vrais relatifs, faux concurrents ?. Colloque organisé par l'association des doctorants de l'ED 3LA "Les Têtes Chercheuses": Concurrence(s), Colloque organisé par l'association des doctorants de l'ED 3LA "Les Têtes Chercheuses", Dec 2013, Lyon, France. halshs-01537132

HAL Id: halshs-01537132

<https://shs.hal.science/halshs-01537132>

Submitted on 2 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Qui et lequel* : vrais relatifs, faux concurrents ?**

C'est par l'intermédiaire de la notion de *synonymie* que l'on évoque la concurrence en linguistique. Celle-ci renvoie à une relation d'équivalence existant entre plusieurs objets de la langue qui peuvent commuter au sein d'un énoncé sans que son interprétation globale n'évolue et ce bien qu'une déperdition sensible de sens puisse être perçue. Si nous considérons les énoncés (1), (1a) et (1b)¹ :

- (1) Jean *prend* la balle.
- (1a) Jean *saisit* la balle.
- (1b) Jean *attrape* la balle.

Les trois énoncés décrivent une opération sémantique abstraite que l'on peut schématiser ainsi :

- (1c) A1 (Jean) *exerce une emprise sur* A2 (la balle).

Évidemment, chacun de ses verbes ajoute un ou plusieurs sens à cette opération de base : aussi, il n'existe jamais dans la langue deux synonymes parfaits, mais uniquement des parasyonymes (« presque synonymes »), les objets se spécialisant et se hiérarchisant les uns par rapport aux autres, se répartissant en différents niveaux de langue (populaire, courant, soutenu) ou se spécialisant afin de s'appliquer à un contexte en particulier.

Cependant, pour les objets grammaticaux (les déterminants, les pronoms, les conjonctions), nous ne parlons pas réellement de « synonymie » car ces objets n'ont pas, en eux-mêmes, de sens fixé dans la langue mais vont davantage indiquer un type de relation syntaxique particulière. Nous parlerons alors d'*équivalence fonctionnelle* pour deux objets qui vont indiquer ce même type de relation. Par exemple, les conjonctions *mais* et *or* indiquent toutes les deux une relation d'opposition ou de correction.

De façon plus générale, si deux objets lexicaux sont (para)synonymes *si et seulement* s'ils peuvent être glosés par une même relation sémantique abstraite, deux objets grammaticaux seront équivalents fonctionnellement *si et seulement* s'ils indiquent le même type de relation grammaticale abstraite.

Nous nous attarderons dès lors ici sur l'un de ces couples d'objets grammaticaux en particulier, celui composé des pronoms *qui* et *lequel*. Ces items ont une partie de leur fonctionnement identique, l'autre partie étant, comme nous le verrons et selon nos hypothèses, spécialisée et hiérarchisée dans certains types de relations syntaxiques toute particulières : nous nous intéresserons alors dans un premier temps à préciser ce que nous entendons par l'« équivalence fonctionnelle » engageant ces deux objets grammaticaux.

La concurrence entre ces objets est un sujet de questionnement pour les grammairiens depuis l'époque classique, et nous verrons alors dans une deuxième partie comment ces spécialistes ont su « résoudre » cette opposition dans le système de la langue, et les endroits où leurs hypothèses se sont révélées en réalité inefficaces.

Car comme nous le verrons alors dans une troisième partie, les solutions proposées par les grammairiens vont souvent à l'encontre des faits que l'on peut relever dans la langue elle-même, et nous tenterons alors de mettre en avant un moyen d'expliquer les emplois de *lequel* vis-à-vis de *qui* en discours et les caractéristiques de ces deux objets dans le système de la langue.

¹ Cet exemple est issu de M.-L. Honeste, « Sémantique conceptuelle et synonymie », in F. Berlan et G. Berthomieu (dir.), *La synonymie*, Paris, PUPS, 2012, p.59-72.

Nous proposerons alors une théorie permettant de résoudre la « concurrence » entre *qui* et *lequel*, leur spécialisation et leur hiérarchisation respective en nous appuyant sur des exemples issus de la Littérature du XVII^e siècle et de la prose journalistique contemporaine.

I – Concurrence entre *qui* et *lequel*

L'on ne saurait aborder de front la question de l'équivalence fonctionnelle entre *qui* et *lequel* sans faire tout d'abord un inventaire de leurs rôles dans le système de la langue. Ceux-ci sont au nombre de trois : ils peuvent être *interrogatifs*, *intégratifs* ou *relatifs*. Nous allons passer en revue ces fonctions les unes après les autres afin de cerner au mieux notre problématique².

De façon générale et en préambule, remarquons que dans toutes leurs fonctions, *qui* et *lequel* sont des *pronoms*, c'est-à-dire qu'ils sont des « représentants du nom » conformément à cette appellation : ils interviennent en tant que reprise d'un substantif en particulier.

I.1 – Interrogation

Qui et *lequel* peuvent tout d'abord être des pronoms interrogatifs : *qui* ne peut interroger que sur l'humain mais exige une réponse permettant *d'identifier* avec précision celui (ou celle) dont il est question (2), tandis que *lequel*, qui peut à la fois interroger sur l'humain *et* le non-humain, exige une réponse portant sur la *sélection* d'un objet en particulier contenu dans un ensemble fini composé d'au moins deux d'entre eux (3).

(2) **Qui** es-tu ? Je suis Jean.

(3) **Laquelle** est-ce ? C'est la chemise bleue (en opposition à la chemise verte).
/ C'est ma sœur de Paris (en opposition à ma sœur de Poitiers).

I.2 – Intégration

L'intégration (ou *subordonnée relative sans antécédent*) est un processus qui permet de créer différents types de structures telles (4), (4a). Le rôle sémantique de celles-ci est cependant toujours le même : *qui* balaie toutes les valeurs que peut prendre uniquement un animé humain, n'importe quel individu étant apte à « remplacer » le pronom *qui*.

(4) **Qui** que tu sois, réponds-moi.

(4a) **Qui** veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Lequel, en revanche, ne peut pas être intégratif. C'est *quel* qui prend en charge cette fonction dans la langue, cette fois-ci concernant le non-humain (5).

(5) **Quelle** (***Laquelle**) qu'elle soit, ce doit être la solution.

I.3 – Relativisation

² Ce panorama est issu de M. Riegel *et al.*, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004 et de M. Grévisse, *Le Bon Usage*, Bruxelles, de Boeck, 2005.

Enfin, *qui* et *lequel* peuvent tous deux introduire des propositions subordonnées relatives. La subordination est le processus selon lequel il est possible d'enchâsser autour d'un terme pivot deux structures phrastiques l'une dans l'autre ; et la « subordination relative » ne concerne qu'un type particulier de subordination, celui où le pivot a à la fois un antécédent dans la structure matrice enchâssante et une fonction syntaxique dans la structure subordonnée enchâssée (6).

(6) Je parle du fils de Marie **qui** a fait tant de mal.

Il y a dans cette phrase deux propositions, la première dite *matrice* : « je parle du fils de Marie » et une seconde dite subordonnée « *qui* a fait tant de mal ». *Qui*, pronom relatif, est analysé comme étant sujet du groupe verbal de la subordonnée « faire du mal » et reprenant le substantif « le fils de Marie » que l'on appelle alors traditionnellement son *antécédent*. La relative est considérée comme une expansion de celui-ci au même titre qu'un adjectif. Dans (6a), où *qui* a permuté avec *lequel*, l'analyse syntaxique reste exactement la même :

(6a) Je parle du fils de Marie, **lequel** a fait tant de mal.

Qui et *lequel*, du reste, peuvent renvoyer tout autant à l'humain (6), (6a), qu'à l'animé et au non-humain (7), (8).

(7) Le chien à **qui/auquel** j'apporte la gamelle.

(8) Je lis un livre **qui/lequel** parle de la subordination.

Nous avons donc là le cœur de notre problème. Concernant l'interrogation et l'intégration, les deux items se répartissent de façon efficace : en revanche, ils sont tous deux des pronoms relatifs au fonctionnement similaire tant en terme de syntaxe que concernant les traits sémantiques de l'antécédent. Pour citer l'Abbé Régnier-Desmarais (grammairien de l'époque classique) :

[...] on ne peut pas nier que ce ne soit parler grammaticalement & correctement que de dire, *C'est un homme lequel n'a rien, c'est une chose laquelle merite consideration, ce sont des gens lesquels se figurent, ce sont des graces lesquelles ne se peuvent refuser*³.

Néanmoins, comme il a été dit en introduction, il ne saurait exister dans la langue deux items qui ont exactement le même fonctionnement ou le même rôle. Nous allons donc étudier plus en profondeur les caractéristiques de la subordination et la façon dont les pronoms fonctionnent afin de comprendre comment les locuteurs ont permis de les distinguer.

II – Approche des grammairiens et limites du modèle proposé

Nous allons dans un premier temps faire un rapide résumé des approches des grammairiens avant de les confronter avec l'état de la langue tel qu'on peut l'observer dans les textes. Nous ne parlerons ici que de la fonction sujet du pronom (8) et non des emplois prépositionnels (7), ceux-ci étant d'une étude plus complexe.

II.1 – Études métalinguistiques

³ Abbé Régnier-Desmarais, *Grammaire française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1706, p.283.

Dans les grammaires d'usage⁴, la concurrence entre *qui* et *lequel* pronoms relatifs ne semble pas poser de problèmes majeurs aux auteurs :

– Ils présentent tout d'abord le modèle premier avec *qui*, qui serait le relatif le plus général, convenant à toutes les situations syntaxiques sans difficulté aucune (9).

(9) L'homme **qui** parle. C'est moi **qui** parle. Les chiens **qui** aboient sont effrayés.

– *Lequel* est décrit ensuite comme un relatif « de second ordre », n'intervenant *que si et seulement si* l'utilisation de *qui* peut poser des problèmes d'interprétation de la subordonnée, ce qu'on appelle la « levée des équivoques ». Il arrive en effet parfois que du fait d'une construction syntaxique particulière, il puisse exister un flottement quant à l'identification de l'antécédent. *Lequel*, parce qu'il varie en genre et en nombre, permet de « saisir » le bon antécédent en épousant sa flexion morphologique et ainsi aide à rendre visible et compréhensible la structure de la phrase (10).

(10) C'est le fils de Marie **lequel/laquelle** a fait tant de mal.

Cette spécialisation est effective depuis le milieu du XVII^e siècle. Avant Vaugelas et ses *Remarques*⁵, les grammairiens considéraient d'un seul tenant *qui* et *lequel* pronoms relatifs sans faire de distinctions fondamentales et, depuis lors, personne n'a remis cette spécialisation en question.

II.2 – Qui en discours

En étudiant les textes, nous nous apercevons cependant que ces observations établies par les grammaires ne fonctionnent pas systématiquement dans les faits, aussi séduisantes semblent-elles être. Nous proposons alors de confronter ces « solutions » avec des données relevées dans les textes afin de mettre en lumière les problèmes entraînés par la spécialisation proposée par les grammairiens.

Ce que l'on peut remarquer de prime abord, c'est que les endroits où *lequel* se doit d'être utilisé pour lever une difficulté de lecture sont rares voire inexistants. Nous illustrerons cela en commentant un passage du *Page Disgracié* de Tristan l'Hermitte (11).

(11) [...] [il] me conviait à manger ma part de la chair de son ennemi, **qui [a]** se trouverait *accompagné* le lendemain de quatre perdrix chez une menuisière du bourg, **qui [b]** était de *ses bonnes amies* et **qui [c]** *nourrissait* chez elle une nièce **qui [d]** n'était pas trop désagréable.

Dans ce court extrait, nous avons quatre pronoms relatifs *qui* se succédant et renvoyant à différents antécédents. Nous allons analyser rapidement cet extrait et observer de quelle façon nous sélectionnons à la lecture « les bons antécédents ».

– **qui [d]** ne pose pas de problèmes : nous avons un antécédent, *une nièce* juste à la gauche

⁴ Voir note 2.

⁵ C.F. de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, Genève, Droz (fac-similé de l'édition originale), 1647 (1934).

du pronom relatif.

– **qui [c]** n'a certes pas de substantif à sa gauche, mais il est précédé de la conjonction de coordination *et* qui ne peut relier que deux syntagmes de même rang ou de même fonction syntaxique donc, ici, deux subordonnées relatives ou une subordonnée et un adjectif. Dans le contexte gauche, nous aurions deux solutions : ou bien *et* relie l'adjectif *bonnes* de *bonnes amies* et la subordonnée relative, l'antécédent étant alors *amies* ; ou bien *et* relie les deux subordonnées introduites respectivement par **qui [b]** et **qui [c]**. Étant donné que le verbe *nourrissait* est au singulier, nous pouvons éliminer la première hypothèse.

– Ce qui nous amène alors à la question de l'antécédent de **qui [b]**. Dans le contexte gauche, le premier groupe nominal (GN) que nous rencontrons est *une menuisère du bourg*, GN composé d'un premier substantif *menuisère* et d'un second, complément du nom de ce dernier, *bourg*. La question peut se poser : « lequel » prendre ? Doit-on considérer le plus proche substantif, *bourg*, ou bien faire prévaloir une logique de hiérarchie et considérer l'ensemble du groupe *une menuisère [du bourg]* ? La réponse est donnée ici par le sémantisme de la proposition subordonnée : il est difficile de considérer un *bourg* comme une *bonne amie*, sauf si l'on se place d'un point de vue très allégorique.

– Pour **qui [a]**, nous sommes dans le même cas de figure concernant la structure du GN à sa gauche (*ma part de la chair de son ennemi*) mais l'on ne saurait ici se rabattre sur le sémantisme de la proposition subordonnée. « L'ennemi » dont il est ici question est un coq qui vouait une haine particulière au personnage décrit et qu'il a finalement pu tuer. Mais l'on peut tout autant accompagner sa *part*, l'*ennemi* que sa *chair* avec des perdrix en considérant *ma part* et l'*ennemi* selon une synecdoque. Ce qui permet de lever l'équivoque, ici, est la morphosyntaxe puisque le participe passé *accompagné* qui renvoie à **qui [a]** et, par relation anaphorique, à son antécédent, est au masculin singulier, ce qui élimine les candidats *part* et *chair*.

Qui [a], qui [b] et qui [c] pouvaient donc potentiellement être sources d'équivoques mais le regard du lecteur qui prend en compte tout autant les éléments dont il dispose à sa gauche (nature, fonction et construction de l'antécédent) qu'à sa droite (sens et morphologie des éléments de la subordonnée relative) lui permet de lever, dans les faits, les équivoques éventuelles. Il n'y aurait donc aucun intérêt à utiliser *lequel* dans ces cas-ci et, de façon générale, il est extraordinairement rare qu'aucun indice ne permette de guider la lecture.

La question se pose alors : à quoi *lequel* pronom relatif « sert-il » réellement, notamment au regard de *qui* ?

III – Lequel en discours

Dans cette partie, nous allons tout d'abord nous attarder à faire resurgir, selon les relevés effectués dans le cadre de notre travail de recherche, les caractéristiques syntaxiques proéminentes de l'emploi de *lequel* dans les textes et, à partir de là, nous proposerons certaines pistes interprétatives qui permettront de replacer le pronom dans le système de la langue.

III.1 – Éléments remarquables

Si nous avons montré auparavant que *qui* pouvait remplacer *lequel* dans le cadre de la « levée des équivoques », il nous faut à présent déterminer quels sont les éléments les plus fréquemment rencontrés lors de la mention de *lequel* dans les textes afin de circonscrire les paramètres justifiant son usage.

En ce sens, l'un des éléments les plus remarquables à ce sujet demeure la contiguïté régulière du pronom avec son antécédent. En effet, l'on aurait pu s'attendre, compte tenu de la morphologie de *lequel*, que ce dernier soit le plus souvent éloigné de son antécédent, la morphologie du pronom permettant alors de « saisir » le bon substantif dans le cadre de la subordination. Si l'on trouve, effectivement et comme en (12), certaines occurrences où l'on peut faire prévaloir cette règle de « clarté du discours » pour justifier l'apparition de *lequel*, ce n'est pas cependant le modèle le plus fréquemment rencontré.

(12) [...] il s'en trouva **qui** furent touchés de *cette héroïque vertu*, **lesquels** empêchèrent leurs compagnons de se venger des blessures qu'ils avaient reçues. (L'Hermite, 1643)

En effet, dans la majorité des occurrences observables, antécédent et *lequel* sont directement contigus ou bien il n'existe qu'un seul antécédent possible dans le contexte gauche, ce qui empêche de croire que *lequel* opère une sélection syntaxique quelconque (13), (14), (15).

(13) Il est vrai que Théophylacte fait aller les paroles oiseuses avec le mensonge et la calomnie mais il ne falloit pas omettre qu'il y ajoute « les discours sans ordre et sans raison » avec ceux qui sont « ridicules, dits pour faire rire » ce qui suppose la vraie idée de ce qu'on appelle parole oiseuse ou inutile, **laquelle** n'a point d'autre but que de discourir sans nécessité, sans raison, et pour divertir seulement. (Bossuet, 1702)

(14) La connoissance que j' en eus ne me fit point pourtant désister de mon entreprise ; car alors je ressemblois à ces vieillards endormis, **lesquels** encor qu' ils sçachent que le sommeil leur est préjudiciable, et qu' ils ayent commandé à leurs domestiques de les en arracher, sont pourtant bien fâchez dans ce temps-là quand on les réveille. (Cyrano de Bergerac, 1655)

(15) La seconde a le défaut que remarque l'observateur, touchant l'inutilité de l'infante ; et l'on ne peut pas dire qu'elle y est utile en quelque sorte comme celle qui flatte la passion de Chimène, et qui sert à lui faire montrer de plus en plus combien elle est affermie dans la résolution de perdre son amant : car Chimène eût pu témoigner aussi bien cette résolution en parlant à Elvire qu'en parlant à l'infante, **laquelle** agit en cette occasion sans aucune nécessité. (Chapelain, 1637)

Selon les relevés effectués jusqu'à présent sur la période 1580 – 1720 et dans la prose contemporaine, sur 707 occurrences, seules 174 mettent à contribution la flexion morphologique de *lequel* pour la sélection de son antécédent (12) mais cela ne constitue qu'environ 25 % des occurrences étudiées.

Cette contiguïté du pronom avec l'antécédent et l'absence d'équivoque lors de la mention de *lequel* empêchent de le considérer comme résolvant une simple question d'interprétation. Étant donné que les auteurs choisissent alors, en pleine connaissance de cause, d'utiliser *lequel* et non *qui* dans un énoncé donné et que le seul paramètre de l'ambiguïté ne saurait suffire, il nous faut établir

une autre hypothèse que la seule « clarté de l'expression ».

La théorie que nous défendrons ici, c'est que si *qui* et *lequel* sont tous deux de « vrais relatifs », ce sont de « faux concurrents » dans la mesure où la « relation syntaxique abstraite » qu'ils induisent est fondamentalement différente l'une de l'autre. Cela serait dû, selon nos hypothèses, à la morphologie particulière de *lequel* sur laquelle nous allons revenir à présent.

III.2 – Reprise de l'antécédent contre évaluation de l'antécédent

Afin de préciser le rôle des deux pronoms, nous allons revenir plus en détail sur le fonctionnement de la subordination relative.

Comme nous l'avons indiqué, la subordination relative consiste à insérer une structure phrastique dans une seconde structure et, nommément, de la placer dans la continuité d'un substantif précédent. Ce substantif sera alors *repris* par le pronom relatif qui est un pur représentant du nom.

(16) Je parle du fils de Marie **qui** a fait tant de mal.

(16a) Je parle du fils de Marie, le fils de Marie a fait tant de mal.

En (16), le processus de relativisation permet de mettre en « dénominateur commun » le GN *le fils de Marie* et de reprendre l'objet du groupe verbal de la proposition matrice afin d'en faire le sujet de celui de la proposition subordonnée. Nous appellerons ce phénomène la *reprise* de l'antécédent.

Dans le cadre de cette *reprise*, l'anaphore est non seulement fidèle, mais également parfaite dans la mesure où elle n'ajoute aucune information quelconque au GN ainsi repris : *qui* ne peut que reprendre le « stock » sémantique et référentiel de son antécédent et n'y ajoute aucune information supplémentaire.

La glose de la subordination opérée par *lequel* va être sensiblement différente. Si nous reprenons (16) en commutant *qui* avec *lequel* :

(16b) Je parle du fils de Marie, **lequel** a fait tant de mal.

(16c) Je parle du fils de Marie, le seul et unique fils de Marie
qui a les qualités du fils de Marie a fait tant de mal.

Le est le déterminant défini qui présuppose *l'existence* et *l'unicité* : dire *le N*, c'est signifier dans un même élan que *N* existe et qu'il n'en existe qu'un et un seul. D'ores et déjà, on peut donc remarquer que *lequel* ajoute un support référentiel supplémentaire vis-à-vis de *qui* lors de sa mention.

Mais à côté de cela, *quel* vient ajouter à la glose les *qualités* de l'antécédent. Par *qualité*, il faut entendre une donnée complémentaire à celle de *l'identité*. *L'identité* permet, comme son nom l'indique, d'*identifier* le substantif dans la foule de ses semblables par sélection et « extraction » du groupe auquel il appartient. C'est la réponse attendue à une question formulée avec *qui*. La *qualité* ou *les qualités* serai(en)t la somme des caractéristiques annexes portées par le substantif et qui lui donne une couleur particulière. On les découvre par une question formulée avec *quel*. Il est aisé de différencier les deux concepts en posant les questions associées (17), (17a).

(17) **Qui** est-il ? C'est Jacques (= Je *l'identifie* comme étant Jacques).

(17a) **Quel** est-il ? C'est un imbécile (= Il a la *qualité* d'être un imbécile).

Le processus opéré par *lequel* serait ainsi de l'ordre de *l'évaluation de l'antécédent* dans la

mesure où l'auteur choisirait de se concentrer davantage sur ses *qualités* que sur son *identité*.

III.3 – Les antécédents « de qualité »

Cet élément semble d'importance, puisque l'étude de notre corpus a mis à jour une caractéristique particulière concomitante à l'emploi de *lequel* dans les textes. Les antécédents du pronom composé sont, pour la plupart, ce qu'on pourrait appeler des *antécédents de qualité*.

Par ce terme, il faut entendre de façon assez large un substantif qui doit être pris non spécifiquement pour sa dimension « identifiante » mais davantage pour sa dimension « qualifiante ».

Ainsi, *lequel* serait un outil indiquant qu'il ne faut pas *reprendre* l'antécédent de façon « littérale » mais qu'il faut faire appel, de façon extensive, à notre connaissance des implications de sa mention dans le texte et de ses relations avec le locuteur pour l'*évaluer*. Nommément, *lequel* est très souvent utilisé par les auteurs lorsque l'antécédent est un animé humain, ces cas de figure représentant plus de la moitié des occurrences relevées dans le corpus (18).

(18) Je n'avais pas été demi-heure à sommeiller, car la douleur du coup que j'avais reçu sur l'épaule ne me permettait pas de pouvoir dormir profondément, lorsque je me sentis presser la main par quelque personne : je m'écriai avec effroi, demandant qui c'était, et je connais que c'était mon frère, **lequel** me dit tout bas à l'oreille que je me levasse, et que nous étions trop riches. (L'Hermite, 1643)

Afin de comprendre notre analyse, il nous faut restituer un peu le contexte de ce passage. Cet extrait du *Page disgracié*, situé dans la deuxième partie du roman, est issu d'une des aventures du narrateur-personnage. Avec quelques compagnons, il cambriole une maison et s'y endort une fois la nuit venue. Brutalement, l'un des complices vient réveiller le narrateur pour lui faire part d'une découverte majestueuse. Pour désigner ce compagnon, l'auteur utilise le terme de *frère*. Il ne faut cependant pas prendre ce terme sous son sens premier de « qui est né du même père et de la même mère » (que le narrateur) mais bien sous son sens second d'« ami intime, compagnon d'armes ». En utilisant *lequel*, l'auteur nous signifie alors que l'antécédent n'est pas à prendre dans un sens premier, mais bien dans un sens second, produisant alors ce qu'on pourrait appeler un « marquage énonciatif » de l'antécédent ; *qui*, quant à lui, n'aurait pas été amène, en ne faisant « que » reprendre l'antécédent, d'induire cette analyse du nom *frère*.

Cette interprétation permet ainsi d'expliquer le grand nombre d'antécédents noms propres relevés dans le corpus (19).

(19) Le Roi entra dedans avec toute son armée, & fit lancer des bêtes de tous côtez, parmi lesquelles il y eut un Lion d'une épouvantable grandeur, qui vint droit à lui ; & Lysimaque, **lequel** regna depuis, se trouvant près du Roi, & presentant l'épieu à la bête, le Roi le repoussa, & lui commanda de se retirer, disant, qu'il pouvoit aussi bien tuer un Lion qu'avoit fait Lysimaque [...] (Vaugelas, 1709)

L'exemple (19) est issu de la traduction faite, par Vaugelas, de *La Vie d'Alexandre* de Quinte-Curce. Nous remarquons qu'ici l'usage de *lequel* ne répond à aucune des règles élaborées par les

grammairiens, dont Vaugelas lui-même, en premier lieu sur une quelconque sélection syntaxique de l'antécédent puisqu'il ne fait aucun doute que *Lysimaque* est ce dernier. Le texte latin, sur lequel travaille l'auteur, ne justifie non plus en rien l'utilisation de *lequel* (par l'intermédiaire, par exemple, du relatif dit « de liaison » qui a pu conditionner certains des usages de *lequel* en discours) puisque l'on trouve un pronom relatif *qui, quae, quod* qui a donné, par évolution naturelle de la langue, le pronom relatif français *qui* (19a).

(19a) [...] quem Alexander cum toto exercitu ingressus agitari undique feras iussit. Inter quas cum leo magnitudinis rarae ipsum regem inuasurus incurreret, forte Lysimachus, **qui** postea regnavit, proximus Alexandro uenabulum obicere feras coeperat.

Il nous faut donc se tourner vers l'antécédent et notamment sur ses « qualités » pour expliquer l'apparition de *lequel* dans cette occurrence : nous pouvons ainsi considérer que le personnage de Lysimaque, du fait d'une riche histoire mythologique, porte en lui déjà des connotations de général érudit et vaillant. *Lequel*, au contraire de *qui*, propose ici un « marquage énonciatif » de l'antécédent et fait un inventaire de ses qualités nombreuses. Mais contrairement à *qui* qui « déroulerait » la direction attendue du texte en reprenant l'antécédent, ce qui ferait de Lysimaque celui qui tuerait l'immense lion de l'anecdote, le marquage énonciatif anticipe, dès lors, la « chute » de la scène. « L'inventaire » des qualités, effectué par l'intermédiaire de *lequel*, est ici disphorique dans la mesure où elles ne seront pas dépliées par la suite ; la mention du pronom composé permet d'introduire une réorientation énonciative de l'énoncé, chose que n'aurait su faire *qui*.

Cette différence entre *reprise de l'antécédent* opérée par *qui* et *évaluation de l'antécédent* opérée par *lequel* permet ainsi de mettre en lumière la qualité première de *lequel* dans les textes : celui d'être non pas un simple équivalent fonctionnel ou « concurrent » à *qui*, mais bien un instrument d'interprétation énonciative du propos en orientant dès sa mention la lecture du texte du point de vue rhétorique. Si *qui*, dans les textes, serait un pur instrument de continuité textuelle, poursuivant l'énoncé sur un plan vertical et indiquant l'ouverture d'une structure *sous-ordonnée* (*sub-ordinatio*), *lequel*, quant à lui, poursuivrait le récit sur un plan horizontal en réorientant le propos de l'énoncé.

De là, l'un des concurrents les plus directs de *lequel* dans le système de la langue ne serait pas *qui* mais plutôt le démonstratif *ce/cet/cette* qui propose lui aussi une évaluation de son « antécédent », ce qu'on appelle encore une *reclassification* de ce dernier⁶ : et bien que *qui* et *lequel* soient, tous deux, de « vrais relatifs », ils ne seraient pas réellement « concurrents » dans le système de la langue.

Christian Touratier⁷ utilise pour décrire ces structures introduites par *lequel* les termes de « relatives de rebondissement » ou, encore, de « relatives à raccrochage différé ». *Lequel* permet bien de poursuivre l'énoncé mais opère une pause dans sa progression, pause nécessaire pour pouvoir évaluer l'antécédent et, de là, induire une nouvelle interprétation du propos.

Conclusion

⁶ F. Corblin, *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la références*, Genève, Droz, 1987, p.220.

⁷ C. Touratier, *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck, 1980, p.451.

Pour conclure, nous désirons évoquer la langue contemporaine où *lequel* revient, après un hiatus de 300 ans, dans ces fonctions de structuration textuelle⁸. Nous ne donnerons que deux exemples, issus du *Canard enchaîné* n° 4827 du 30 avril 2013 (20), (21).

(20) Le gros pataquès entre PS et gouvernement, la semaine dernière, à propos de l'Allemagne est une parfaite illustration des troubles qui agitent le microcosme socialiste. **Lequel** développe une tendance marquée à faire d'Angela Merkel le bouc émissaire de tous les maux hexagonaux.

(21) Et de reconnaître quand même que « *tout dépend ensuite de l'utilisation qu'en font les clients* »... **Lesquels** sont aujourd'hui au nombre de sept : des grandes marques en Europe, aux États-Unis et au Canada [...]

Dans les deux cas, il ne saurait y avoir d'équivoque concernant la sélection de l'antécédent puisque ce dernier est directement contigu au pronom. Sans rentrer dans le détail des analyses, remarquons que ce marquage énonciatif, induit par la contiguïté entre le pronom et son antécédent, invite à lire les énoncés sous l'angle du sarcasme ou de l'ironie, ce qui explique ainsi sa présence soutenue dans les numéros de l'hebdomadaire (une dizaine, au minimum, sur huit pages, soit cinq à six fois plus que des journaux comme *Le Monde* ou *Télérama*). Nous pourrions presque dire qu'il s'agit là d'un « *lequel* de connivence » pour le lectorat du *Canard Enchaîné*, qui sera sensible à sa mention et saura alors comprendre le marquage induit par le pronom.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que le rôle de *lequel* dans ces emplois structurants nous oblige à mieux considérer la place de la grammaire textuelle au sein de l'analyse des micro-structures syntaxiques et à modifier en conséquence les analyses traditionnellement faites des dites structures.

Goux Mathieu

« Le pronom-déterminant *lequel* en français préclassique et classique (1580-1720) : de la langue au discours »

Dir : Nathalie Fournier et Denis Vigier

GRAC (Lumière Lyon II) et ICAR (ENS Lyon).

⁸ A. Kuyumcuyan, « *Lequel* “outil de reprise” : parcours d'un indéfini » in B. Combettes *et al.* (dir.), *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*. Berne, Peter Lang, 2012, p.209-225.